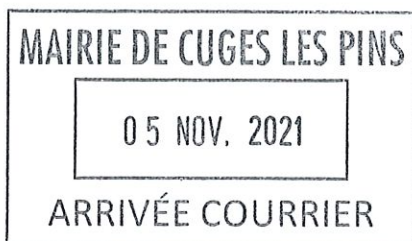


Monsieur DESTROST Bernard
Maire
Hôtel de Ville
Place Stanislas Fabre
13780 CUGES LES PINS



Le 04 novembre 2021
IL/AM

Dest.
Dest.

1120211714

Dest.
Dest.

Monsieur le Maire,

La 28^{ème} édition du concours « Les Rubans du Patrimoine » organisée par la Fédération Française du Bâtiment en partenariat avec l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités, la Caisse d'Épargne et la Fondation du Patrimoine vient d'être lancée.

Les édifices rénovés doivent avoir plus de 50 ans et les travaux doivent avoir été réalisés impérativement par des entreprises du bâtiment (les travaux effectués par des associations, des chantiers école ou jeunes en service civique ne rentrent pas dans le cadre du concours).

L'édifice présenté ne doit pas avoir été primé lors d'une édition précédente des « rubans du Patrimoine », même s'il s'agit d'une tranche de travaux différente, et quel que soit le délai entre les tranches de travaux.

Les travaux, terminés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, doivent être réalisés par des entreprises du Bâtiment.

Les jurys du concours sélectionneront et récompenseront les meilleures réalisations en décernant des prix nationaux, régionaux et départementaux.

La date de clôture de remise des dossiers est fixée au **31 janvier 2022**.

Pour plus d'information et concourir, veuillez consulter « Les Rubans du Patrimoine » et télécharger le formulaire de candidature sur le site : www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

En vous souhaitant une bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma plus parfaite considération.

Isabelle LONCHAMPT
Présidente

